

APPROBATION : 14/12/2016

MODIFICATION N°1 : 17/07/2018

MISE A JOUR N°1 : 08/10/2018

MISE A JOUR N°2 : 06/03/2019

MISE A JOUR N°3 : 02/07/2019

MISE A JOUR N°4 : 06/11/2019

MODIFICATION N°2 : 16/12/2019



Plan Local d'Urbanisme

3 Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Sommaire

Sommaire	3
Introduction	5
Roanne, ville en métamorphose	7
1- Mettre en œuvre une stratégie de reconquête urbaine volontariste permettant la production de logements de qualité	9
2- Poursuivre la mutation des friches industrielles et urbaines en opérant un travail entre recherche de nouvelles fonctionnalités et mise en valeur du patrimoine	10
Roanne, ville attractive	11
1- Poursuivre la stratégie de regain d'attractivité résidentielle de Roanne en offrant un cadre de vie de qualité	13
2- Amplifier la stratégie d'attractivité économique de la ville en affirmant sa centralité	14
3- Contribuer à l'élaboration d'une ville intelligente, connectée et durable	14
Roanne, ville verte et bleue	17
1- Conforter l'image de ville verte et bleue, préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire roannais	19
2- Assurer la prévention des différents risques et nuisances présents sur la commune	20



Introduction

Pièce majeure du futur PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune.

Les orientations du PADD de Roanne traduisent l'objectif de la commune à court, moyen et long termes de **maintenir et conforter son statut de cœur d'agglomération en affirmant son rôle de ville centre**. En effet, malgré la déprise connue sur les dernières décennies, Roanne représente encore **un poids démographique et économique important** à l'échelle de l'agglomération.

Pour lui permettre de maintenir sa place dans l'agglomération, il s'agit aujourd'hui pour la collectivité de **poursuivre tout à la fois la mise en œuvre d'une stratégie de reconquête volontariste et d'une stratégie d'attractivité globale**.

Les spécificités urbaines et économiques de la ville conduisent naturellement Roanne à la **modération de la consommation de l'espace et à la maîtrise de l'étalement urbain**. En effet, la ville de Roanne se **reconstruit sur elle-même** et travaille plus sur une **dynamique de renouvellement urbain et économique** que sur une urbanisation en extension. Ce modèle de développement durable implique un réaménagement de l'existant (friches industrielles, habitat dégradé ...) qui n'est pas neutre pour la collectivité en termes d'investissement financier et technique (dépollution ...), de gestion des contraintes urbaines inhérentes et de capacité d'attractivité des investisseurs.

Roanne dispose ainsi aujourd'hui d'un potentiel d'accueil résidentiel et économique réel qui peut d'ailleurs permettre de rationaliser le développement urbain à l'échelle de l'agglomération en accueillant, de manière qualitative et durable, populations et activités.

C'est pour répondre à cet objectif d'accueil qualitatif et durable que le PADD **travaille de façon croisée** sur différents leviers d'action thématiques: habitat, déplacements, environnement, économie, espaces publics.... Il est articulé autour de **trois grands axes stratégiques** qui sont déclinés en grandes orientations :

- **la ville en métamorphose,**
- **la ville attractive,**
- **la ville verte et bleue.**

Ces axes ne fonctionnent pas isolément mais se répondent, sont interdépendants et s'articulent les uns aux autres.





Roanne, ville en métamorphose

Aujourd'hui, la Ville de Roanne a amorcé sa métamorphose, en capitalisant notamment sur l'identité et les valeurs fortes du territoire. En effet, Roanne a connu une période de prospérité économique (carrefour fluvio-routier, histoire du textile roannais ...) et d'expansion démographique (55 000 habitants en 1975) puis une entrée dans la crise économique avec une déprise démographique qui s'inscrit en parallèle (36 147 habitants en 2011 : population municipale, INSEE) mais qui désormais se stabilise.

Les orientations qui suivent participent pleinement à **la modération de la consommation de l'espace et à la lutte contre l'étalement urbain**. Il s'agit ici avant tout de **poursuivre la stratégie de reconquête urbaine et économique en reconstruisant la ville sur elle-même et en densifiant certains secteurs**.

Cette stratégie se construit dans une vision durable et solidaire par une optimisation de l'utilisation des sols qui permet de gérer l'existant mais également d'éviter un étalement hors de la ville.

Cette stratégie doit se partager à l'échelle du Roannais car elle résulte d'un équilibre à trouver entre possibilités d'extension urbaine en périphérie et offre de renouvellement urbain de la ville-centre. Les dynamiques territoriales agissent à l'échelle du bassin de vie et les politiques communales doivent être cohérentes à l'échelle du grand territoire pour permettre à la ville-centre de se reconstruire sur elle-même.

1- Mettre en œuvre une stratégie de reconquête urbaine volontariste permettant la production de logements de qualité

Il s'agit de valoriser l'image de Roanne et de faire du centre-ville un lieu d'habitat attractif et diversifié. Pour cela, la collectivité se fixe comme ambition de :

Poursuivre les actions de résorption de la vacance et de l'insalubrité, de requalification des îlots dégradés du centre-ville et de réhabilitation d'un grand nombre de logements, notamment dans l'hyper-centre et les faubourgs Mulsant et Clermont, secteurs plus particulièrement concernés par ces problématiques.

Optimiser les espaces urbains existants (friches, vacance, espaces libres interstitiels etc...) **pour développer une offre de logements attractive pour tous :**

- Proposer une diversité des typologies (formes d'habitat, taille...) et des statuts d'occupation pour répondre aux besoins des ménages, notamment des jeunes

ménages avec enfants, et leur permettre ainsi de réaliser leurs parcours résidentiels sur la ville de Roanne,

- Promouvoir des modèles résidentiels innovants qui tiennent compte des spécificités en termes de mutations urbaines,
- Poursuivre la maîtrise de l'urbanisation par la mise en œuvre d'opérations d'aménagement (appels à projet, ZAC,...),
- Reconquérir des habitants en augmentant la production de logements (logements neufs et réhabilités) pour tendre vers les objectifs du PLH et du Scot.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (sociale, intergénérationnelle,...) en vue d'accueillir une population diversifiée.

2- Poursuivre la mutation des friches industrielles et urbaines en opérant un travail entre recherche de nouvelles fonctionnalités et mise en valeur du patrimoine

Mobiliser les emprises libérées par les anciens sites industriels (Foch-Sully-Diderot, Cukier-Ecomusée, Lewinger, Fontval, Port, etc...)

- en permettant l'installation de nouvelles activités tournées vers l'innovation (urbaine, économique, environnementale) dans un souci d'intégration qualitative et environnementale,
- tout en conservant des respirations urbaines.

Valoriser le patrimoine industriel le plus significatif comme témoin de l'identité du territoire (site Lewinger, cheminée Fontval, création d'itinéraires thématiques, etc ...) et vecteur d'attractivité territoriale.

Ces orientations s'inscrivent comme autant de leviers de nature à assurer une modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.



Roanne, ville attractive

Il s'agit ici pour la ville de Roanne de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité globale (résidentielle et économique) qui s'appuie sur la valorisation des atouts du territoire (cadre de vie - équipements et espaces publics de qualité, valorisation touristique,...) et qui permette la satisfaction des différents besoins de développement dans un équilibre géographique entre emploi, habitat, commerces et services.

1- Poursuivre la stratégie de regain d'attractivité résidentielle de Roanne en offrant un cadre de vie de qualité

Il s'agit de relancer la dynamique d'attractivité résidentielle de la ville centre, au sein de son bassin de vie et vis-à-vis de l'extérieur, par la valorisation du cadre de vie. Pour cela, les objectifs suivants sont définis :

Poursuivre la requalification du cœur de ville en promouvant des espaces publics et des projets urbains de qualité :

- Poursuite des opérations d'aménagement visant à améliorer l'habitat et le cadre de vie (Foch-Sully, Bords de Loire, secteur gare, Port notamment)
- Promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère des opérations (Charte des espaces publics et du mobilier urbain, traitement paysager de qualité et homogène etc...)
- Renforcement de la place du végétal en développant les espaces verts de proximité (y compris sous la forme de nouveaux jardins partagés ou potagers urbains) et en intégrant les projets et espaces publics au maillage vert et bleu

Maintenir un bon niveau d'équipements reposant sur des équipements répartis de manière homogène, et accessibles à tous (équipements d'agglomération et de proximité),

Conforter l'offre de loisirs et d'événementiels en s'appuyant sur un maillage d'espaces et d'équipements publics de qualité, en développant la plaine sportive Fontval/Malleval, en réaménageant les berges de la Loire,

Travailler la qualité urbaine et paysagère des entrées de ville (routières et ferroviaire) comme des portes d'entrée et de sortie de Roanne (effet vitrine).

2- Amplifier la stratégie d'attractivité économique de la ville en affirmant sa centralité

Organiser les centralités économiques, commerciales et tertiaires, de façon hiérarchisée :

- conforter la centralité économique, commerciale, artisanale, tertiaire et administrative du cœur de ville,
- promouvoir une armature commerciale de proximité équilibrée en soutenant notamment le commerce sur les polarités de quartiers existantes des faubourgs Mulsant et Clermont : maintien des linéaires commerciaux les plus dynamiques.

Garantir une offre économique attractive en travaillant :

- le maintien, le confortement et la requalification des espaces économiques existants notamment au Nord du territoire communal (Arsenal, Aiguilly, Valmy, Bapaume, JB Clément),
- la reconversion des friches industrielles qui ponctuent le territoire sur la base d'exigences renouvelées en termes d'insertion urbaine et paysagère ainsi que sur le plan environnemental (site Lewinger, secteurs Cukier-eco-musée, secteur TAR, etc...)
- la promotion du principe de connexion des espaces économiques (maillage transports en commun, modes doux, intégration maillage vert et bleu ...).

Développer une offre touristique et de loisirs de qualité et attractive et faire rayonner une image positive de la ville à travers la valorisation des éléments d'identité forts (éco-tourisme, gastronomie, patrimoine industriel, tourisme d'affaires) participant au développement touristique.

3- Contribuer à l'élaboration d'une ville intelligente, connectée et durable

Mettre en lien les différents quartiers et ouvrir les espaces publics dans une perspective de « ville fluide » :

- favoriser le développement d'un maillage des espaces publics,
- favoriser le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétons entre les principales polarités, les lieux de vie et les équipements, en garantissant la sécurité et la qualité d'usage.

Poursuivre une politique volontariste de déplacements et de stationnement participant à la reconquête du centre-ville, des faubourgs et des quartiers :

- Organiser le trafic de transit à l'échelle du territoire et en particulier du centre-ville (création d'itinéraires alternatifs,...) pour faciliter l'accessibilité pour tous les modes de déplacements
- Accompagner la stratégie de hiérarchisation des voiries existantes et promouvoir une meilleure utilisation du réseau de voiries
- Organiser et gérer le stationnement à l'échelle du centre-ville en créant notamment des parkings à proximité de l'hyper-centre.

Articuler le développement résidentiel et économique à la desserte en transports en commun, en privilégiant notamment la densification à proximité des nœuds de transports collectifs (densité 60 log/hectare sur le secteur gare par exemple).

Valoriser le développement des communications numériques afin de contribuer au développement économique (entreprises, activités exercées au domicile, dématérialisation des marchés publics...), et de placer Roanne sur l'autoroute des communications.

Se saisir du numérique pour mettre en œuvre une gestion optimisée et raisonnée des réseaux et accompagner l'évolution des usages dans la vie quotidienne et notamment l'accès aux différents services à la population : formalités en ligne, informations locales, développement de la démocratie locale....





**Roanne, ville verte et
bleue**

Roanne constitue une ville présentant de véritables aménités et qualités naturelles, à commencer par le fleuve Loire qui constitue un site naturel remarquable, tout comme les nombreux espaces naturels protégés présents sur le territoire communal.

Un des enjeux majeurs pour la ville de Roanne consiste à révéler et valoriser ce rapport singulier entre la ville et sa nature, entre la ville et son fleuve, par un travail d'ouverture de la ville, de préservation et de mise en valeur des espaces naturels.

1- Conforter l'image de ville verte et bleue, préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire roannais

Structurer la ville autour d'un maillage vert et bleu :

- Valoriser la place de l'eau dans la ville, en intégrant notamment le fleuve Loire à la ville, par une meilleure connexion du quartier du Port et des berges de la Loire au centre-ville,
- Promouvoir et développer un maillage vert et bleu (espaces naturels, publics, jardins familiaux...), qui connecte les polarités communales, et soit le support de l'urbanisation et des déplacements doux,
- Valoriser les espaces naturels par la création d'un réseau de promenades pour un usage quotidien ou de détente, tout en canalisant la fréquentation en certains points afin de ne pas nuire aux fonctionnalités écologiques.

Préserver, restaurer et valoriser les espaces supports des écosystèmes et les continuités écologiques :

- Protéger les espaces agri-naturels et boisés, les milieux sensibles et les grandes entités naturelles principalement localisées sur les bords de Loire, en développant une gestion raisonnée des ressources et en valorisant un aménagement durable,
- Mettre en place une trame verte et bleue multifonctionnelle pour préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (corridors terrestres et aquatiques) du territoire,
- Favoriser la densification des zones urbaines pour limiter l'étalement urbain et la consommation des zones naturelles.

Protéger la ressource et la qualité de l'eau :

- Promouvoir un urbanisme de projet avec un habitat économe en eau (gestion des eaux pluviales à l'échelle de chaque opération de façon à compenser l'imperméabilisation liée à l'urbanisation...) et une gestion économe des espaces publics.

Promouvoir un développement respectueux de l'environnement :

- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets et encourager aux économies d'énergie (réseaux de chaleur collectif,...) Inciter à la réhabilitation thermique du parc immobilier existant et au développement de logements neufs performants énergétiquement,
- Favoriser la réduction des gaz à effet de serre par le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Amplifier le recyclage des déchets :

- Accélérer la diminution des déchets à la source,
- Prévoir des emplacements de points d'apports volontaires dans tous les projets urbains,
- Développer les filières de réutilisation de matériaux.

2- Assurer la prévention des différents risques et nuisances présents sur la commune

Prendre en compte les risques naturels, et tout particulièrement le risque inondation, pour limiter l'exposition et l'aggravation du risque.

Assurer la prévention des différents risques présents sur la commune en informant la population, intégrant l'aléa dans les projets et en limitant, organisant l'urbanisation en conséquence.

Prendre en compte les nuisances, notamment les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport dans les projets d'aménagement.





46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com - Web : www.epures.com